

Tous les écrans PC Samsung sont désormais garantis 3 ans

SAMSUNG
DÉSORMAIS TOUS NOS ÉCRANS SONT GARANTIS 3 ANS

The image shows three Samsung PC monitors: a curved gaming monitor on the left, a wide ultrawide monitor in the center, and a standard wide monitor on the right. The background is dark blue. On the right side of the image, there is a white box with the text 'GARANTIE 3 ANS à domicile' and a button that says 'En savoir plus'.

Samsung Electronics France offre depuis le 1er septembre 2019, trois ans de garantie à domicile sur ses écrans PC neufs achetés en France.

Contactez le 0148.630.000 (coût d'un appel non surtaxé), du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 16h

Conditions

La Garantie constructeur est consentie par Samsung à l'utilisateur final de ses produits (ci-après la « Garantie »).

Au titre de la Garantie, Samsung garantit ses produits contre tout défaut de pièces et de fabrication.

La Garantie s'applique à compter (i) de la date d'achat du produit par le premier utilisateur, ou (ii) de la date de livraison au premier utilisateur si celle-ci est postérieure à la date d'achat, ou en cas de location.

Au titre de la Garantie, Samsung procède à votre domicile (sur rendez-vous):

- pour les écrans PC ≤ 40 " : à un échange de votre produit par un produit équivalent*
- pour les écrans PC > 40 " : à une réparation de votre produit.

Des conditions spécifiques sont applicables dans les DROM-COM. Veuillez contacter le Service Clients pour plus d'informations.

La Garantie s'applique exclusivement aux produits importés par le groupe Samsung sur le territoire de l'Espace Economique Européen (EEE) et la Suisse. La référence complète du produit permet de déterminer sa provenance.

* Sauf cas d'indisponibilité du produit de remplacement, auquel cas le produit défectueux sera enlevé à votre domicile, réparé en atelier, puis retourné à votre domicile, sans frais.

La Garantie ne couvre pas :

- a) l'entretien du produit et sa maintenance par suite d'usure normale
- b) toute adaptation du produit qui serait nécessaire à des fins de mise en conformité avec les normes techniques ou de sécurité applicables dans un pays autre que celui pour lequel le produit a été conçu et fabriqué à l'origine
- c) les détériorations du produit consécutives à :
 - i. une mauvaise utilisation ou installation du produit (utilisation non conforme à l'usage auquel le produit est destiné, installation ou utilisation non conforme aux instructions de Samsung ou aux normes techniques ou de sécurité en vigueur dans le pays où il est utilisé, etc.)
 - ii. un entretien du produit non conforme aux instructions de Samsung ou une négligence dans l'entretien du produit
 - iii. une mauvaise manipulation ou un mauvais traitement du produit (fausse manœuvre, chute, chocs, contacts avec le sable, l'eau, ou toute autre substance, etc.) ou un environnement inapproprié (mauvaise aération, vibrations, exposition à l'humidité ou à une chaleur excessive, alimentation électrique inadéquate, etc.)
 - iv. l'utilisation du produit avec un produit ou un accessoire non compatible ou défectueux
 - v. une adaptation du produit à des fins de mise en conformité avec les normes techniques ou de sécurité applicables dans un pays autre que celui pour lequel le produit a été conçu et fabriqué à l'origine ;
 - vi. une modification ou réparation du produit non effectuée par un prestataire agréé par Samsung
 - vii. un cas de force majeure, sinistre (incendie, inondation, etc.), foudre, etc.

Les informations/éléments requis pour la mise en œuvre de la Garantie :

- la référence de votre produit
- le numéro de série ou le numéro IMEI de votre produit
- un descriptif du dysfonctionnement rencontré
- la preuve d'achat de votre produit

Pour en savoir plus : <https://www.samsung.com/fr/support/warranty/>